



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2018

Mardi 23 janvier 2018

13H00 à 18H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 2 : composition, au choix du candidat, portant sur l'une des matières suivantes : droit public ou éducation et formation, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : cinq heures ; coefficient 3).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujet :

1. Droit public :

« L'utilisateur du service public »

2. Education et formation :

« Comment s'assurer qu'une formation est de qualité ? »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie